

Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette du produit – Degré d'efficacité

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

N° de demande : 2007-8032
Catégorie : Catégorie B, sous-catégorie 3.10 (Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette du produit – Mélanges en cuve)
Produit : Herbicide Triton C
N° d'homologation : 28622
Matière active (m.a.) : Quinclorac à 51,55 %, thifensulfuron-méthyle à 10,30 % et tribénuron-méthyle à 5,15 %
N° de document de l'ARLA : 1571193

Contexte

L'herbicide Triton C (Triton C Herbicide), qui contient du quinclorac à 51,55 %, du thifensulfuron-méthyle à 10,30 % et du tribénuron-méthyle à 5,15 %, est homologué comme herbicide de postlevée sélectif pour la suppression et la répression des mauvaises herbes annuelles à feuilles larges dans les cultures de blé de printemps, de blé dur et d'orge de printemps dans les provinces des Prairies et dans la partie de la région de la rivière de la Paix située en Colombie-Britannique. La dose homologuée est de 65 g m.a./ha + 1 % v/v d'adjuvant Merge. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

L'herbicide Axial 100 en concentré émulsifiable (Axial 100 EC Herbicide), qui contient 100 g/L de pinxadène, est homologué comme herbicide de postlevée sélectif pour la suppression des graminées annuelles nuisibles dans les cultures de blé et d'orge de printemps dans les provinces des Prairies et dans les régions de l'Okanagan et des terrains de Creston, en Colombie-Britannique. La dose homologuée est de 60 g m.a./ha + 539 g m.a./ha d'adjuvant Adigor. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

Cette demande vise à modifier l'étiquette de l'herbicide Triton C (n° d'homologation 28622) pour y ajouter un mélange en cuve avec l'herbicide Axial 100 en concentré émulsifiable (n° d'homologation 28642) et l'adjuvant Adigor (n° d'homologation 28151) pour la suppression

et la répression en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges figurant sur l'étiquette de l'herbicide Triton C, des graminées annuelles figurant actuellement sur l'étiquette de l'herbicide Axial 100 en concentré émulsifiable, et de l'ivraie de Perse dans les cultures de blé de printemps, de blé dur et d'orge de printemps.

Évaluation des propriétés chimiques

Une telle évaluation n'est pas requise en l'absence de modification aux propriétés chimiques.

Évaluation sanitaire

Une telle évaluation n'est pas requise en l'absence de modification à la formulation et au profil d'emploi du produit.

Évaluation environnementale

Une telle évaluation n'est pas requise étant donné que la dose et le profil d'emploi de chaque produit entrant dans la composition des mélanges en cuve proposés sont homologués.

Évaluation de la valeur

L'efficacité et les effets néfastes sur des aspects autres que la sécurité observés dans le cadre de six essais sur le terrain en petites parcelles effectués en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba en 2006 et 2007 ont été présentés pour examen. D'après ces données, on a jugé que l'ajout du mélange en cuve herbicide Triton C + herbicide Axial 100 en concentré émulsifiable + adjuvant Adigor pour la suppression et la répression des mauvaises herbes à feuilles larges figurant sur l'étiquette de l'herbicide Triton C ainsi que des graminées annuelles figurant actuellement sur l'étiquette de l'herbicide Axial 100 en concentré émulsifiable est acceptable lorsque le mélange est appliqué sur les cultures de blé de printemps et d'orge de printemps.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Triton C afin d'y ajouter un mélange en cuve avec l'herbicide Axial 100 en concentré émulsifiable et l'adjuvant Adigor.

Références

- PMRA ID# 1498936. Efficacy and Crop Tolerance of TRITON® C Herbicide + Axial* 100EC in Spring Wheat and Spring Barley. October 25, 2007. Unpublished. 164 pp.
- PMRA ID# 1498937. Efficacy and Crop Tolerance of TRITON® C Herbicide + Axial* 100EC in Spring Wheat and Spring Barley. Supplement 1. October 25, 2007. Unpublished.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2008

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.

